

PROVINCE DE QUÉBEC

Ville de Saint-Basile

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

PUBLICATION DU RÈGLEMENT # **01-2022**

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée,

QUE :

Que le conseil de la Ville de Saint-Basile a adopté le **14 février 2022**, le règlement numéro 01-2022, intitulé :

Règlement concernant un code d'éthique et de déontologie des élus municipaux

Que l'avis de motion a été donné le 10 janvier 2022.

Que le projet de règlement a été adopté le 10 janvier 2022.

Que le règlement final 01-2022 a été adopté le 14 février 2022.

Que ledit règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Une copie de ce règlement est déposée au bureau de la soussignée où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance.

DONNÉ à Saint-Basile, ce 15^e jour de février deux mille vingt-deux.

Julie Roy
Assistante-Greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION (ARTICLE 337)

Je, soussignée, assistante-greffière, certifie sous mon serment d'office que j'ai publiée l'avis ci-annexé en affichant deux copies, une à la porte de l'hôtel de Ville le 15 février 2022 et une deuxième sur le site internet de la Ville de Saint-Basile.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 15^e jour de février 2022.

Julie Roy
Assistante-greffière